



**MILHAUD**

(Département du Gard)

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 06 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six avril à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Luc DESCLOUX, Maire,

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU RAPPORT**

Conseillers en exercice	<b>28</b>
Présents	21
Absents	01
Procurations	06
Date de convocation : 29 mars 2019	
Numéro de la délibération : <b>2019/04/021</b>	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Luc DESCLOUX ; Joseph COULLOMB ; Elisabeth METRAZ-BRUNAND ; Denis MERLO ; Cécile MARTINEZ-COULON ; Aurélie FOUCHARD ; André BOLJAT ; Jocelyne BATIGNES ; Michel ANTON ; Dominique FESQUET ; Frédéric ZANONE ; Sandrine CAMPOS ; Zineb HADDOU-OURAHOU ; Elisabeth FESQUET ; Patrick COPPIETERS ; Xavier CAUQUIL ; Laurent RIEUTORD ; José GARCIA ; Philip SERAPHIMIDES ; Isabelle DURAND-MARTIN ; Daniel MACAUD.

**AVAIENT DONNÉ**

**PROCURATION :**

Huguette SARTRE à Joseph COULLOMB ; Muriel BURST à Patrick COPPIETERS ; Franca ROSSANO à André BOLJAT ; Nathalie PLYWACZ à Jean-Luc DESCLOUX ; Eric PELLERIN à Philip SERAPHIMIDES ; Paule SIRVENT-FERNANDEZ à Isabelle DURAND-MARTIN.

**ÉTAIT ABSENT :**

Jean-Philippe ARNOUX.

**SÉCRETAIRE DE SÉANCE :**

Frédéric ZANONE.

**7 FINANCES LOCALES**

7.1.1 DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le Débat d'orientations budgétaires permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires
- de présenter les actions mises en œuvre

**Considérant** que les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 stipulent que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret » ;*

**Considérant** qu'en conséquence, il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ;

**Considérant** que chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,  
DÉCIDE**

**Article 1 :** De prendre acte qu'un débat a eu lieu.

**Article 2 :** D'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ci-annexé sur la base duquel le débat s'est déroulé.

**Article 3 :** De dire que la présente délibération sera transmise à l'appui du rapport au Représentant de l'Etat et au Président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

**Article 4 :** De dire que le rapport et la délibération seront publiés sur le site Internet de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Suivant les signatures pour copie conforme

Le Maire de Milhaud

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « NIMES METROPOLE »



**Jean-Luc DESCLOUX**

Mairie de Milhaud – 1 rue Pierre Guérin CS 40001 30540 MILHAUD  
Tél : 04.66.74.22.88 - Fax : 04.66.74.11.94 – mairie@milhaud.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com